



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Rattachement des produits et des charges à l'exercice

DEL-2017-104

Numéro de la délibération : 2017/104

Nomenclature ACTES : Finances locales, divers

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 11/12/2017

Date de convocation du conseil : 05/12/2017

Date d'affichage de la convocation : 05/12/2017

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Hervé JESTIN par M. Michel JARNIGON, Mme Laurence KERSUZAN par M. Christophe BELLER, Mme Laurence LORANS par M. Loïc BURBAN, M. Jacques PÉРАН par Mme Stéphanie GUEGAN, M. Eddy RENAULT par Mme Emmanuelle LE BRIGAND

Était absente excusée : Mme Françoise RAMEL

Rattachement des produits et des charges à l'exercice

Rapport de Yann LORCY

Par délibération du 05/12/16, le conseil municipal a acté un principe de rattachement des charges et produits à l'exercice à partir d'un seuil de 10 000 € HT.

Pour mémoire, en faisant apparaître dans le résultat de l'exercice donné les charges et produits qui s'y rapportent, les rattachements garantissent une image fidèle et sincère du résultat. Ce processus vise uniquement la section de fonctionnement.

D'un autre côté, les rattachements de faible montant demandent un traitement administratif significatif, sans pour autant que leur masse financière impacte de façon significative le résultat de l'exercice.

Néanmoins, à l'usage, il apparaît que le seuil initialement fixé à 10 000 € HT peut être ramené à 1 000 € HT, sans obérer de manière importante le coût de gestion administrative et comptable des rattachements.

Il convient également de préciser que ce seuil est unitaire et concerne tant les produits que les charges, sans exclusion, y compris lorsqu'ils ont un caractère récurrent (ex: charges de fluides).

Nous vous proposons :

- De fixer à 1 000 € HT le seuil, unitaire, au dessous duquel le rattachement des produits et des charges à l'exercice ne sera pas effectué

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 11 décembre 2017

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**